

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

OBJET : Construction du Centre Administratif - Plan de financement pour la partie Bâtiment Basse Consommation.

09-12-11-1

1/1

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle que le projet de construction du centre administratif comporte des travaux « Bâtiment Basse Consommation » (BBC).

Une étude ENR BBC a été réalisée dans ce sens.
Le surcoût BBC a été estimé à 650 000€ HT.

Le Maire signale que le PRODEME (qui regroupe des financements de l'Office de l'Environnement, de l'ADEME et de

g

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET Construction du
Centre Administratif - Plan
de financement pour la
partie Bâtiment Basse
Consommation.**

09-12-11-1

2/2

l'Europe) peut subventionner ce type de projet, dans le cadre de la construction BBC.

Le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver le projet de construction du centre administratif sous la norme BBC et de solliciter une subvention égale à 80% du surcoût BBC, soit 520 000€, auprès du PRODEME.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Approuve le projet de construction du Centre Administratif à la norme « Bâtiment Basse Consommation » (BBC).

Dit que le surcoût BBC d'un montant de 650 000€ HT sera financé ainsi qu'il suit :

PRODEME (80%)	520 000€
---------------	----------

Commune (20%)	130 000€
---------------	----------

Demande au Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du PRODEME.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

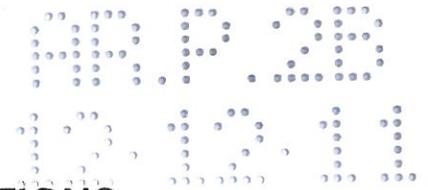
VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011


Le Maire
Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

OBJET : Plan de
financement pour la
construction du centre
administratif

09-12-11-2
1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'un plan de financement pour la construction du Centre Administratif avait été voté lors de la séance du 22 septembre 2009.

L'estimation du coût de la construction du bâtiment et de ses aménagements s'élevait alors à 3 430 000 € HT.

Ce projet ayant entretemps été reconverti à la norme Bâtiment Basse Consommation (BBC), son coût a été modifié pour passer à 4 070 000€ HT.

Afin de mener à bien ce projet le Maire propose de recourir à des subventions de l'Etat, de la Collectivité Territoriale de Corse, du PRODEME, du Département de la Haute-Corse en retenant le plan de financement ci-après :

g



Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

OBJET : Plan de
financement pour la
construction du centre
administratif

09-12-11-2
2/2

Coût Prévisionnel : 4 070 000 € HT

Etat (4,91%)	200 000 €
Collectivité Territoriale de Corse (35%)	1 424 500 €
PRODEME (12,78%)	520 000 €
Département de la Haute Corse (21,82%)	888 000€
Commune de Lucciana (25,49%)	1 037 500 €

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Approuve le plan de financement du centre administratif, ainsi qu'il suit, pour un coût Prévisionnel de 4 070 000 € HT :

Etat (4,91%)	200 000 €
Collectivité Territoriale de Corse (35%)	1 424 500 €
PRODEME (12,78%)	520 000 €
Département de la Haute Corse (21,82%)	888 000€
Commune de Lucciana (25,49%)	1 037 500 €

Demande au Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès des partenaires financiers concernés.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011

Le Maire,

Joseph GALLETTI





REP. 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : Constitution
d'une Association
Syndicale Autorisée**

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

09-12-11-3
1/2

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

La commune a initié une procédure en vue de la constitution d'une Association Syndicale Autorisée.

Ce projet vise à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre les incendies, sur les zones de la commune couvertes par un Plan de Prévention des Risques Incendies et Feux de Forêts, et rendre ainsi leur constructibilité aux terrains des secteurs concernés.

Les propriétaires fonciers concernés par L'ASA étant aujourd'hui identifiés, il convient maintenant de saisir le Préfet de la Haute-Corse pour lui communiquer le projet de statuts de l'association, avec la liste des propriétaires concernés et lui demander de prendre les arrêtés qui conditionnent le reste de la procédure.

g

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : Constitution
d'une Association
Syndicale Autorisée.**

09-12-11-3
2/2

Le conseil municipal doit délibérer pour demander au Préfet l'ouverture de trois enquêtes conjointes, préalables, enquête pour la déclaration d'utilité publique (DUP); enquête parcellaire; enquête pour la constitution de l'ASA.

Pour préparer ces dossiers d'enquêtes, très techniques, la commune aura l'appui d'un bureau d'études spécialisé, désigné après une consultation sous forme de procédure adaptée.

Il s'agit du bureau « SETA Environnement » qui a été mandaté pour un montant HT de 21 500 €.

**Le conseil municipal : Ouï l'exposé de son Maire,
et après en avoir délibéré :**

- **Donne pouvoir** au Maire à l'effet d'entreprendre toutes démarches et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers techniques, relatifs à la mise en œuvre des enquêtes publiques ci-après :
 - enquête pour la déclaration d'utilité publique (DUP);
 - enquête parcellaire;
 - enquête pour la constitution de l'ASA.

- **Autorise** le Maire à saisir Monsieur le Préfet, en vue :
 - de l'ouverture des trois enquêtes conjointes précitées;
 - lui communiquer le projet de statuts de l'association, avec la liste des propriétaires concernés et lui demander de prendre les arrêtés qui conditionnent le reste de la procédure.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 07 décembre 2011

Le Maire,



Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR.P.20
12.12.11

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

**L'an deux mille onze,
Le neuf Décembre**

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : 4- Dotation
d'Equipement de
Territoires Ruraux-DETR-
Programme 2012.**

09-12-11-4
1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle au conseil municipal que beaucoup de logements se construisent sur tout le territoire de la commune, mais notamment dans le secteur de Casamozza.

De ce fait les locaux du groupe scolaire de Casamozza sont devenus trop exigus et le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'extension de la partie réservée aux enfants de maternelle, en construisant une salle d'activité avec salle de repos et toilettes.

Un architecte, a été chargé d'élaborer un projet dont le coût prévisionnel des travaux s'élèverait à 212 720 € HT.

Pour mener à bien cette opération le maire propose de solliciter un financement d'Etat Dotation d'Equipement de Territoires Ruraux-DETR- Programme 2012.

g

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : 4- Dotation
d'Equipement de
Territoires Ruraux-DETR-
Programme 2012.**

09-12-11-4
2/2

En effet, à titre dérogatoire, toutes les communes peuvent bénéficier pour l'année 2012 de la D.E.T.R.

La commission d'élus chargée de fixer les catégories d'opérations susceptibles de bénéficier de cette dotation, a retenu en priorité les établissements scolaires parmi 8 catégories éligibles.

Le taux de subvention qui peut être accordé par l'état est compris entre 20% et 60%.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Montant de l'opération HT	212 720 €
Montant de la subvention Etat au titre de la D.E.T.R (60%)	127 632 €
Participation communale	85 088 €

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Approuve le projet d'extension des locaux de la maternelle du groupe scolaire de Casamozza, pour construire une nouvelle salle d'activité avec salle de repos et toilettes, pour un montant de travaux de 212 720€ H, financé ainsi qu'il suit :

Etat au titre de la D.E.T.R (60%)	127 632 €
Participation communale (40%)	85 088 €

Demande au Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Préfecture.

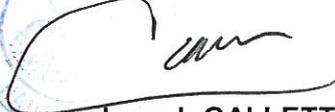
Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

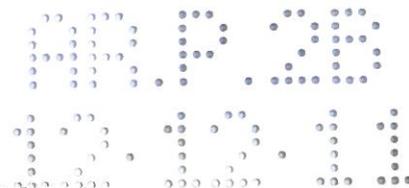
VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011


Le Maire,

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : Décision
modificative n° 3 au
budget principal.**

09-12-11-5
1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Il est nécessaire, en fin d'exercice, d'adopter une dernière décision modificative budgétaire, afin de réajuster tous les comptes, en ouvrant ou en transférant des crédits d'un chapitre à un autre en fonction des besoins, à savoir :

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : Décision
modificative n° 3 au
budget principal.**

09-12-11-5
2/2

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	En augmentation	En diminution
012/64111/020	rémunération principale		80 000,00
011/61521/810	entretien terrains	80 000,00	
65/6574/01	Subventions au collège de Lucciana	1 700,00	
	Subvention au Rugby club de Lucciana	500,00	
65/6574/01	divers		2 200,00
	Total	82 200	82 200

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	En augmentation	En diminution
84/2315/810	Art 2315 : Installations : Opération 84-Piste DFCI à Abelloni	18 000,00	
91/2315/113	Art 2315-installations : Opération 91-Piste DFCI campotolo		18 000,00
	Total	18 000,00	18 000,00

**Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil
Municipal**

Décide d'adopter la décision modificative n° 3 au budget
principal telle qu'elle est présentée par le Maire.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011

Le Maire,


Joseph GALLETTI



MAP 2011
12-12-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : PVR-
TORRICELLA 4.**

09-12-11-7
1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

La commune va faire procéder par EDF à une extension du réseau électrique à partir du poste de Suale vers Torricella, ce qui permettra d'alimenter le moment venu les terrains le long de cette voie.

Le coût des travaux s'élèverait à 11 962,38€ TTC dont 25% pris en charge par la commune soit 2990,60€.

Le reste, 8971,78€ serait à la charge des propriétaires riverains pour une surface de terrain de 20 255m² soit 0,443 € le m².

La PVR permettrait de faire les travaux indispensables pour débloquer ce dossier et ventiler cet investissement entre EDF (40%, participation déjà déduite), la commune, et le propriétaire concerné, au prorata du nombre de mètres carrés desservis.

G

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : PVR-
TORRICELLA 4.**

**09-12-11-7
2/2**

**Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil
Municipal.**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.332-6-1-
L.332-11-1 et L332-11-2 ;

Vu la délibération du 31 mars 2009 instituant la participation
pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de
Lucciana.

- Considérant que l'implantation de futures constructions dans
le secteur de Torricella justifie des travaux d'adaptation du
réseau d'électricité pour un montant de 11 962,38€ TTC,
déduction faite de la participation d'EDF,

- Considérant que la commune prendra à sa charge 25% de
cette somme, et qu'il restera 8 971,78€ à la charge des
propriétaires riverains concernés,

-Considérant que cette opération doit assurer à terme la
desserte des parcelles cadastrées AY 183 et AY 4 n° sises
lieu dit Torricella.

Décide,

Article 1 : De donner son accord à EDF pour la réalisation de
travaux d'adaptation du réseau, au lieu-dit Torricella, dont le
coût total estimé s'élève à 11 962,38€ TTC.

Article 2 : Fixe le montant de la participation due par mètre
carré de terrain desservi, à 0,443€.

Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce
dossier.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011


Le Maire
Joseph GALLETTI



RAPPORT
2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : « Création du musée de site « Prince Rainier III de Monaco » et réalisation des aménagements concomitants sur le site archéologique de Mariana. Lancement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique »
Rectification d'une erreur matérielle**

09-12-11-8

1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSO – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Maire rappelle que le conseil municipal lors de la séance du 3 mai 2011, a adopté la délibération n° 03-5-11-3 suivante : « Création du musée de site « Prince Rainier III de Monaco » et réalisation des aménagements concomitants sur le site archéologique de Mariana. Lancement de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique », dans laquelle, figurait la parcelle AT 01 comme devant être acquise par la commune.

Or cette parcelle AT 01 appartient déjà à la commune.

La parcelle à acquérir est en fait celle cadastrée AX 82.

Il faut donc prendre une délibération modificative pour corriger cette erreur.

g

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : « Création du
musée de site « Prince
Rainier III de Monaco »
et réalisation des
aménagement
concomitants sur le site
archéologique de
Mariana. Lancement de
la procédure
d'expropriation pour
cause d'utilité
publique »
Rectification d'une
erreur matérielle**

09-12-11-8
2/2

**Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil
Municipal,**

Décide de modifier le deuxième alinéa de la délibération n° 03-5-11-3 ainsi qu'il suit :

Au lieu de « L'acquisition en tout ou partie des parcelles AX 76, AX 166, AX 96, AX 98 et AT 01, propriété de particuliers s'impose. »

Lire « L'acquisition en tout ou partie des parcelles AX 76, AX 166, AX 96, AX 98 et AX 82, propriété de particuliers s'impose. »

Le reste sans changements.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011

Le Maire

Joseph GALLETTI



11.12.2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : Subvention
sollicitée par le collège
de Lucciana pour un
voyage en pays Cathare.**

09-12-11-9

1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSO – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Maire signale que le collège de Lucciana a sollicité une subvention destinée à financer, en partie, un voyage pédagogique en pays Cathare (Toulouse, Albi etc.).

Quarante élèves sont concernés dont dix sept qui résident à Lucciana.

Le Montant de la subvention demandée aux communes est de 6 500 €.

La Collectivité de Lucciana, à pour principe de participer à hauteur de 100 € par enfant domicilié dans la commune, pour toutes les requêtes émanant des établissements scolaires.

En l'occurrence la somme proposée s'élèverait à 1 700 €.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : Subvention
sollicitée par le collège
de Lucciana pour un
voyage en pays Cathare.**

09-12-11-9
2/2

-Vu les crédits inscrits à l'article 65-74 du budget principal de la
Commune,
Vu la demande déposée par le collège de Lucciana,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1700 € au
Collège de Lucciana en vue de financer, en partie, un voyage
pédagogique en pays Cathare.

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011

Le Maire

Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

**OBJET : Subvention
sollicitée par le Rugby
Club de Lucciana pour
un voyage à Monaco.**

09-12-11-10

1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSI – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le Maire signale que le Rugby Club de Lucciana a sollicité une subvention destinée à financer, en partie, un voyage à Monaco afin de participer au Trophée Sainte Dévote.

Trente personnes sont concernées dont cinq qui résident à Lucciana.

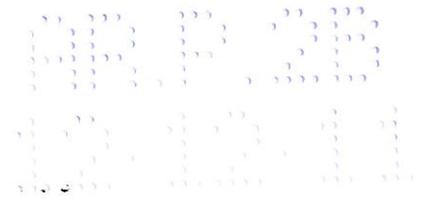
Le maire propose d'attribuer au club une subvention de 500 €.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

-Vu les crédits inscrits à l'article 65-74 du budget principal de la Commune,

Vu la demande déposée par le Rugby Club de Lucciana,

g



Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : Subvention
sollicitée par le Rugby
Club de Lucciana pour
un voyage à Monaco.**

09-12-11-10
2/2

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € au Rugby Club de Lucciana, en vue de financer, en partie, un voyage à Monaco afin de participer au Trophée sainte Devote

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011

Le Maire



Joseph GALLETTI



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

L'an deux mille onze,

Le neuf Décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2011

OBJET : Demande de classement de l'Office du Tourisme de Lucciana.

09-12-11-11

1/2

PRESENTS : Paule ALBERTINI – Marie-Antoinette ANTONELLI – Vincent BRUSCHINI – Laurent CAPOROSSO – Anne-Marie CIAVALDINI – Valérie FILIPPI - Guy GRAZIANI – Isabelle GIUDICELLI – Nicolas GUIDONI - Charles Félix MARCELLI – François MONTI – Dominique NOVELLA - Michèle SANTINI – Dominique ZATTARA

POUVOIRS : Gisèle LONGO (Dominique ZATTARA) - Ange LORENZI (Guy GRAZIANI) – Bernard ROMAIN (Vincent BRUSCHINI) – Marie-Laure ZAMBONI (Joseph GALLETTI)

ABSENTS : Netty CASABIANCA-CORTEGGIANI – Gilles FILIPPI - Stéphane FILIPPI - Dominique GUAZZAGALOPPA – Valérie LEONARDI - Charles MATTEI – Louise NICOLAI - Pierrette RAFFAELLI

Madame Anne-Marie CIAVALDINI a été élue secrétaire.

Le maire signale au Conseil Municipal que l'Agence de Tourisme de la Corse a arrêté de nouvelles dispositions relatives au classement et aux aides apportés aux Offices de Tourisme. Un nouvel Arrêté, du 12 novembre 2010, impose de nouveaux critères de classement, dans le cadre d'une réforme visant à la modernisation des services touristiques. Entré en vigueur le 24 juin 2011, les offices de tourisme ne peuvent plus se faire classer en étoiles depuis cette date.

Dans le cadre de cette restructuration, l'ATC vise dans son plan d'action 2012 une réglementation et une structuration de la filière tourisme, qui passe notamment par le soutien direct de fonctionnement alloué aux Offices de Tourisme, et qui devient dès à présent forfaitaire, selon la catégorie dans la laquelle les structures sont affectées et selon un barème.

g

Conseil Municipal de la
Commune de Lucciana

09 décembre 2011.

**OBJET : Demande de
classement de l'Office
du Tourisme de
Lucciana.**

09-12-11-11
2/2

La délibération N°10/084 AC en date du 24 juin 2010, de l'Assemblée de Corse, modifiant les procédures relatives au classement des équipements touristiques, impose pour le classement des offices de Tourisme, que la Municipalité adresse, à l'Agence du Tourisme de la Corse, une délibération accompagnée du dossier de demande de classement dûment renseigné (en l'occurrence la CATEGORIE II).

Dans cette perspective, le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer et formuler une demande de classement en CATEGORIE II de l'Office du Tourisme de Lucciana par l'ATC.

Le Maire entendu et après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

Décide et formuler une demande de classement en CATEGORIE II, de l'Office du Tourisme de Lucciana par l'Agence du Tourisme de la Corse.

Invite le maire à transmettre à l'ATC le dossier complet de demande de classement.

Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

VOTE : A l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 09 décembre 2011

Le Maire


Joseph GALLETTI

